

Pages 253 à 304

AU SOMMAIRE

→ Mise en place
et composition
du CHSCT

PAGE 257

→ Désignation et
statut des membres
du CHSCT

PAGE 269

→ Organisation
et fonctionnement
du CHSCT

PAGE 280

→ Prérogatives et
attributions des CHSCT

PAGE 289

NUMÉRO SPÉCIAL

LE CHSCT

COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Prix : 15 €

ÉDITORIAL Mort programmée sur ordonnance

Par Mouna Benyoucef et Laurent Milet – PAGE 255

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

255

ÉDITORIAL

Mort programmée sur ordonnance

Par Laurent Millet

257

MISE EN PLACE ET COMPOSITION DU CHSCT

1 Mise en place du CHSCT (p.258)

A - Cadre d'implantation du CHSCT (p.258)

- a) Entreprises concernées par la mise en place d'un CHSCT (p.258)
- b) Condition d'effectif (p.258)
- c) Implantation au niveau de l'établissement distinct (p.258)
- d) Pluralité de CHSCT pour les établissements d'au moins 500 salariés (p.259)
- e) Pluralité de CHSCT et mise en place d'un CHSCT central conventionnel et/ou d'une Instance temporaire de coordination des CHSCT (p.259)
- f) Entreprise n'ayant que des établissements de moins de 50 salariés ou entreprise n'ayant que certains établissements comptant 50 salariés et plus (p.260)
- g) Unité économique et sociale (UES) (p.260)

B - Situations particulières (p.260)

- a) Entreprises de moins de 50 salariés (p.260)
- b) Absence de CHSCT dans les entreprises d'au moins 50 salariés (p.261)
- c) CHSCT intégré à une délégation unique du personnel (DUP) (p.261)
- d) CHSCT sur les grands chantiers de bâtiment et de travaux publics (p.263)

2 Composition du CHSCT (p.264)

A - Membres avec voix délibérative (p.264)

- a) L'employeur, président du CHSCT (p.264)
- b) Composition de la délégation du personnel (p.264)

B - Membres avec voix consultative (p.265)

- a) Médecin du travail et responsable du service de sécurité (p.265)
- b) Représentant syndical au CHSCT dans les entreprises de plus de 300 salariés (p.265)
- c) Personnes techniquement qualifiées (p.266)

- d) Inspection du travail et organismes de sécurité sociale (p.266)

C - Composition du CHSCT central conventionnel et de l'instance de coordination des CHSCT (p.266)

- a) Composition du CHSCT central conventionnel (p.266)
- b) Composition de l'instance de coordination des CHSCT (p.266)

3 Délit d'entrave à la constitution et au fonctionnement du CHSCT (p.267)

A - Entrave à la constitution du CHSCT (p.267)

B - Entrave au fonctionnement régulier du CHSCT (p.267)

C - Entrave aux membres du CHSCT (p.267)

D - Mise en œuvre des poursuites (p.267)

- a) L'inspection du travail (p.267)
- b) Le CHSCT (p.267)

Modèles de lettre

Demande de constitution d'un CHSCT dans un établissement de moins de 50 salariés (p.261)

Demande de constitution d'un CHSCT interentreprises (p.261)

Notification à l'employeur d'un représentant syndical au CHSCT (p.265)

Tableaux

Nombre de représentants en cas de délégation unique du personnel (p.262)

Délégation du personnel au CHSCT (p.264)

Composition de l'instance de coordination des CHSCT (p.266)

269

DÉSIGNATION ET STATUT DES MEMBRES DU CHSCT

1 Désignation des membres du CHSCT (p.270)

A - Composition du collège désignatif (p.270)

- a) Délégués du personnel et membres du comité d'entreprise constituent le collège désignatif (p.270)
- b) L'employeur n'appartient pas au collège désignatif (p.270)
- c) Etablissements à CHSCT multiples (p.270)

B - Convocation du collège désignatif (p.270)

- a) Convocation du collège désignatif par l'employeur (p.270)
- b) Modalités pratiques de la convocation (p.271)

C - Candidatures (p.271)

- a) Conditions de candidature (p.271)
- b) Appel à candidature (p.272)

D - Déroulement des opérations électorales (p.272)

- a) Un vote secret (p.272)
- b) Un vote qui peut distinguer les scrutins selon les catégories de personnel des représentants du CHSCT (p.273)
- c) Dépouillement (p.273)
- d) Attribution des sièges (p.273)
- e) Procès-verbal de la désignation des membres du CHSCT (p.274)

E - Contentieux électoral devant le tribunal d'instance (p.274)

F - Désignation des représentants à l'IC-CHSCT (p.275)

2 Statut des membres du CHSCT (p.275)

A - Durée du mandat (p.275)

- a) Mandat aligné sur celui des membres du comité d'entreprise (p.275)
- b) Prorogation possible des mandats (p.275)
- c) Incidence d'événements en cours de mandat (p.275)

B - Statut protecteur (p.276)

- a) Cas de mise en œuvre (p.276)
- b) Bénéficiaires de la protection (p.276)
- c) Procédure (p.276)

C - Obligations des membres du CHSCT (p.277)

D - Droit à la formation des représentants du personnel au CHSCT (p.277)

- a) Objet de la formation (p.277)
- b) Durée de la formation (p.277)
- c) Renouvellement (p.277)
- d) Financement (p.278)
- e) Demande de formation (p.278)
- f) Remise d'une attestation de formation (p.279)

Encadrés

Salariés mis à disposition et travailleurs temporaires (p.273)

Exemple de calcul pour l'attribution des sièges au CHSCT (p.274)

Liste des organismes de formation (p.278)

Modèles de lettres

Déclaration des candidatures au CHSCT (p.272)

Demande de congé de formation au CHSCT (p.277)

Tableau :

Congé de formation économique, sociale et syndicale (p.279)

280

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU

CHSCT

1 Règles de fonctionnement du CHSCT (p.281)

A - Personnalité juridique du CHSCT (p.281)

B - Présidence et secrétariat (p.281)

- a) Président du CHSCT (p.281)
- b) Secrétaire du CHSCT (p.281)
- c) Trésorier du CHSCT (p.281)

C - Règlement intérieur (p.281)

D - Réunions (p.282)

- a) L'ordre du jour (p.282)
- b) Convocation et périodicité des réunions (p.282)
- c) Déroulement des réunions (p.283)
- d) Procès-verbaux des réunions (p.284)

2 Moyens du CHSCT (p.285)

A - Heures de délégation (p.285)

- a) Crédit d'heures (p.285)
- b) Imputation du crédit d'heures et contestation de l'employeur (p.285)
- c) Dépassement du crédit d'heures et contestation de l'employeur (p.286)
- d) Contestation de l'utilisation des heures de délégation par l'employeur (p.286)

B - Liberté de déplacement et moyens matériels (p.286)

- a) Liberté de déplacement (p.286)
- b) Moyens matériels mis à disposition par l'employeur et prise en charge des frais (p.286)

3 Cas de la délégation unique du personnel (p.287)

A - Délégation unique du personnel dans les entreprises de moins de 300 salariés (p.287)

- a) Crédit d'heures (p.287)
- b) Annualisation et mutualisation du crédit d'heures (p.287)

B - Instance regroupée dans les entreprises d'au moins 300 salariés (p.287)

Encadrés :

Réunions communes à plusieurs institutions représentatives du personnel (p.283)

Rendre compte de l'activité du CHSCT auprès des salariés (p.284)

Organisation et fonctionnement de l'instance de coordination des CHSCT (p.288)

Tableaux :

Règlement intérieur du CHSCT (p.282)

Crédit minimum d'heures de délégation pour chacun des élus du CHSCT (p.285)

289

PRÉROGATIVES DU CHSCT

1 Missions générales dévolues à l'instance (p.290)

A - Analyse des risques professionnels et des conditions de travail dans l'entreprise (p.290)

B - Proposition de mesures de prévention (p.290)

2 Information et la consultation du CHSCT (p.291)

A - Obligations générales et particulières d'information du CHSCT (p.291)

- a) Obligation générale (p.291)
- b) Obligations particulières (p.291)
- c) Accès à la base de données économiques et sociales (p.292)

B - Obligations de consultation (p.292)

- a) Obligation générale (p.292)
- b) Obligations particulières de consultation (p.292)

C - Modalités de consultation (p.293)

- a) Remise d'une information écrite et précise (p.293)
- b) L'octroi aux représentants d'un délai d'examen suffisant (p.294)
- c) L'organisation de débats en réunion (p.295)
- d) La sollicitation d'un avis (sous forme de vote) des représentants (p.295)

D - Conséquences de l'absence ou de l'irrégularité de la consultation (p.295)

3 Inspections et enquêtes (p.295)

A - Inspections (p.295)

- a) Inspections périodiques (p.295)
- b) Participation aux visites de l'inspection du travail (p.295)
- c) Entreprises extérieures (p.295)

B - Enquêtes (p.296)

- a) Enquêtes en cas d'accident du travail (p.296)
- b) Enquête en cas de danger grave et imminent (p.297)

- c) Enquêtes en cas de risque grave pour la santé publique et l'environnement (p.297)

4 Recours à l'expertise (p.297)

A - Cas de recours à un expert agréé (p.297)

- a) Notion de risque grave (p.298)
- b) Notion de projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité (p.298)
- c) Recours à un expert en risques technologiques (p.298)
- d) Recours à un expert technique en cas d'introduction de nouvelles technologies (p.298)

B - Désignation de l'expert agréé (p.298)

C - Missions et moyens de l'expert (p.299)

D - Durée de l'expertise (p.299)

E - Contestations de l'expertise (p.299)

5 Action judiciaire (p.300)

A - Personnalité juridique du CHSCT (p.300)

B - Intérêt et qualité à agir du CHSCT (p.300)

C - Mise en œuvre de l'action judiciaire par le CHSCT (p.301)

D - Prise en charge des frais de justice (p.302)

Encadrés :

Prérogatives renforcées du CHSCT dans les sites à risques industriels majeurs (p.294)

Quelques éléments pour rendre les visites sur les lieux de travail par le CHSCT plus efficaces (p.296)

Obligation de sécurité et action en justice du CHSCT (p.302)

Prérogatives de l'instance de coordination des CHSCT (p.301)

Prérogatives du CHSCT dans une délégation unique du personnel (p.299)

Modèle :

Mandat pour représenter le CHSCT en justice (p.300)

Tableaux :

Les informations transmises au CHSCT au titre de textes particuliers (p.291)

Principales consultations ponctuelles (p.293)

AUTRES RUBRIQUES

Liste des experts agréés (p.303)

Principales abréviations utilisées dans la revue (p.287)